

Auxerre, le 12/12/23

**Affaire suivie par :** Yvan TELPIC  
**Standard :** 03 86 34 61 01  
**Courriel :** [atd@yonne.fr](mailto:atd@yonne.fr)

Le Président  
de l'Agence technique départementale de l'Yonne  
à

**Réf. :** 2023/139

Messieurs les présidents des intercommunalités de  
l'Yonne,  
Mesdames et Messieurs les maires des communes de  
l'Yonne,

**Objet : Accessibilité de la voirie et des espaces publics aux personnes en situation de handicap**

**Pièce jointe :** Organigramme de l'ATD

Messieurs les présidents des intercommunalités de l'Yonne,  
Mesdames et Messieurs les maires des communes de l'Yonne,

Je souhaite porter à votre connaissance l'assistance que l'Agence technique départementale est susceptible de vous apporter dans la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

L'égalité d'accès à la voirie et aux espaces publics constitue un enjeu sociétal majeur.

Qu'il s'agisse d'espaces de circulation pour se rendre sur son lieu de travail, à son domicile, ou pour accéder à des services, d'espaces de loisir ou bien de déambulation, de nombreux usagers de ces lieux en sont encore exclus en raison d'un handicap ou d'une contrainte matérielle temporaire, ce qui rompt l'égalité d'accès de chacun à l'ensemble des espaces publics.

Afin de remédier à cette problématique, des outils sont mis à votre disposition par la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, comme, notamment, le *Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE)*.

Au delà de son caractère obligatoire (pour les communes de plus de 1 000 hab.), le PAVE est l'occasion d'initier une réflexion globale et inclusive sur le partage de l'espace public par tous, en passant par les étapes suivantes :

- Diagnostic de l'existant ;
- Identification des chaînes de déplacement permettant d'assurer la continuité des cheminements accessibles entre les différents points clefs de la commune ;
- Proposition de travaux d'amélioration pour assurer l'accessibilité ;
- Estimation chiffrée et programmation pluriannuelle des travaux nécessaires.

L'ATD est en mesure de vous conseiller et de vous accompagner dans l'atteinte de vos objectifs en matière d'accessibilité, notamment en réalisant, en lien avec les services de l'État, le document programmatique cité *supra*.

Je vous invite, en tant que de besoin, à prendre l'attache de M. Pierre DELPEUT, responsable du pôle patrimoine de l'Agence, ou bien de M. Yvan TELPIC, directeur, dont les coordonnées figurent sur l'organigramme joint à la présente.

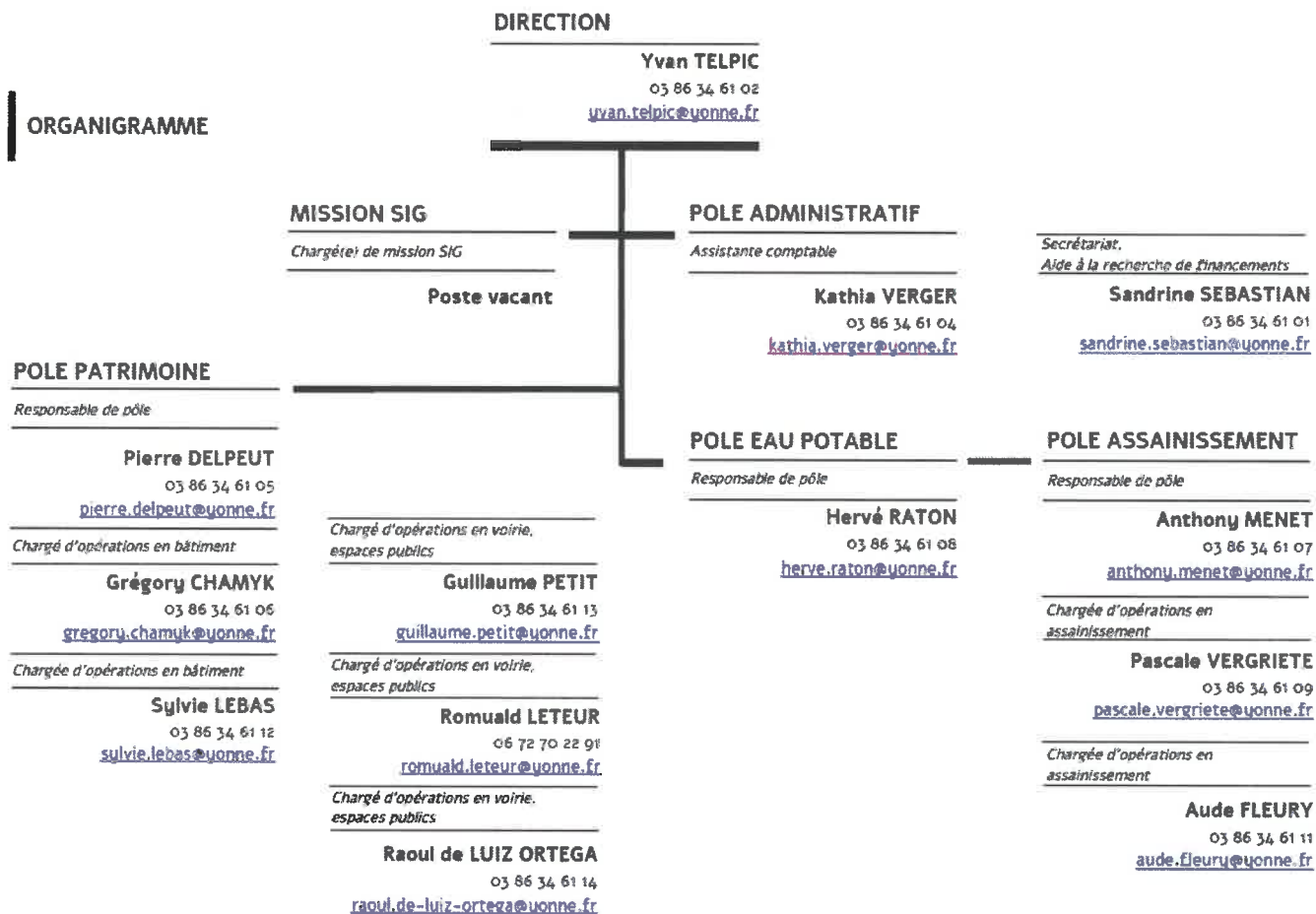
Je vous prie de croire, Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les maires à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jérôme DELAVault



*Copie : DDT 89 / Préfecture-SAPPIE*

**ORGANIGRAMME**



→ [atd@yonne.fr](http://atd@yonne.fr) → Accueil : 03 86 34 61 01 → 10, avenue du 4<sup>e</sup> Régiment d'infanterie - 89 000 Auxerre